

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	20
- Absents	:	1
- Représentés	:	2
- Votants	:	22

Le conseil municipal s'est réuni le 19 Juin 2015, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Etaient présents : *Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Roger LOUÉRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Elena FUSI/PERRODEAU, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU, Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT*

Etaient représentés :

- Gilles PICHARD (pouvoir à Jacques PRIEUR)
- Béatrice GRELIER (pouvoir à Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT)

Était absente : Annie BOURGET/LITAUD

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Eléna FUSI/PERRODEAU* est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance n° 2 du 30 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, le Maire propose à l'assemblée la modification de l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée qu'une question non inscrite à l'ordre du jour serait à débattre par l'assemblée délibérante :

- Affaires Financières : FCTVA – préfinancement du fond de compensation de la TVA

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour

1.- COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- o Contrat d'entretien et de maintenance des chaufferies des bâtiments communaux avec la société « SVELYS » signé le 8 Juin 2015
- o Contrat de prestations de services avec la société « SAGELEC » signé le 20 Mai 2015
- o Devis avec l'entreprise « SECUTECH » pour l'équipement vidéo de la gare
- o Devis avec l'entreprise « PARKEON » pour la fourniture d'un horodateur STRADA CB
- o Convention de règlement avec le « GROUPE ELABOR » concernant la mission de restructuration du cimetière signée le 25 Mai 2015

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 15 ans n° 1783 au nom de LE HASIF-GRIPPEAU Thérèse
- Concession 15 ans n° 1181 au nom de RIVAUD Maurice
- Concession 15 ans n° 1784 au nom de BADIOU Jean
- Concession 50 ans n° 1785 au nom de QUINTON Gilbert
- Concession 15 ans n° 1786 au nom de LE CALVE Elisabeth
- Concession 15 ans n° 1538 au nom de PARMENTIER Jean-Pierre
- Concession 15 ans n° 1787 au nom de LEBLANC-TATTEVIN Suzanne
- Concession 15 ans n° 1788 au nom de FICHET Colette

o T.A.E. – 5ème période - conventions signées avec :

- Association Bernerienne de Tennis de Table : statut de bénévole
- Christophe MAGNON : intervenant rémunéré
- Ecole de Musique : convention établie pour l'année
- Route ta Bille : convention établie pour l'année

o Déclaration d'intention d'aliéner n° 15-01 à 15-48

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Vote d'un emprunt – montant 750 000 €

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un montant de 750 000 €.

1.2.- Budget supplémentaire 2015

Le conseil municipal, vote à l'unanimité, le budget supplémentaire 2015.

1.3.- SYDELA – accord de participation et convention : effacement Rue Louis Gautier et Rue de la Croix Lucas

Les travaux d'éclairage public Rue de la Croix Lucas et Rue Louis Gautier comprennent la fourniture et la pose de 12 points lumineux. Les travaux sur le réseau s'élèvent à 8 979,62 € HT, soit 10 775,54 € TTC et le coût du matériel d'éclairage public s'élève à 25 249,48 € HT, soit 30 299,38 € TTC. La commune participe respectivement à ces financements à hauteur de 3 591,84 € TTC et 20 200,31 € TTC. La collectivité participe aussi au titre des effacements basse tension, pour 13 791,28 € TTC, et du réseau téléphonique, pour 20 566,88 € TTC

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le SYDELA et autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués à signer la convention et l'accord de participation financière avec le SYDELA

1.4.- Demande de subvention pour deux caméras de vidéo-protection

Il est proposé d'installer une vidéo-protection avec une caméra fixe et une tourelle pour la surveillance du parvis, de l'escalier et des pourtours de la gare.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Préfecture une subvention et une dérogation afin d'installer ce matériel de sécurisation avant la saison estivale 2015.

1.5.- Vote des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} Septembre

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de réviser les prix de la restauration scolaire en fonction des nouveaux tarifs et par rapport au quotient familial, soit une augmentation de 1,9 % à compter du 1^{er} Septembre 2015.

1.6.- Demande de subvention au titre du FDSC (Maison Magrés)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'attribution par le Département de Loire Atlantique, dans le cadre du FDSC, d'une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux pour la création d'une salle

multifonctions de proximité à la maison Magrès. Le montant global estimé de l'opération, maîtrise d'œuvre inclus, s'élève à 420 000 € HT.

1.7.- Demande de subvention au titre du FDSC (piste cyclable)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'attribution par le département de Loire Atlantique, dans le cadre du FDSC, d'une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables desservant notamment la gare et les rues transversales du centre-ville. Le montant global estimé de l'opération, maîtrise d'œuvre inclus, s'élève à 400 000 € HT.

1.8.- Demande de subvention au conseil régional au titre des pistes cyclables

Depuis 2012, la Région soutient les aménagements de voies cyclables en rabattement vers les gares. Ce dispositif consiste à réaliser des cheminements sécurisés assurant la continuité cyclables entre la gare et le centre-bourg. La Région peut accompagner les projets en matière d'aménagement jusqu'à 30% du montant HT des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 300 000 € par projet.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Pays de la Loire en déposant un dossier portant sur l'aménagement d'itinéraires cyclables desservant notamment la gare et les rues transversales du centre-ville. Le montant global de l'opération, maîtrise d'œuvre inclus, s'élève à 400 000 €

1.9.- Participation financière des familles aux T.A.E.

Le conseil municipal approuve, par 21 voix pour et 1 abstention, l'augmentation de la participation financière des familles à hauteur de 6 euros en moyenne par mois pendant les dix mois de l'année scolaire pour une participation pleine et entière, soit un coût horaire par enfant pour les familles de 0,42 €.

1.10.- Demande de subvention au titre des réserves parlementaires

Le conseil municipal propose de solliciter, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de la députée Monique Rabin en vue de la mise aux normes de la maison Magrès.

1.11.- FCTVA : préfinancement du fond de compensation de la TVA

Le rapporteur informe l'assemblée de l'existence du dispositif de préfinancement à taux zéro mis en place par la Caisse des Dépôts. Avec ce préfinancement du FCTVA, il s'agit d'une « passerelle de trésorerie » pour soutenir l'investissement en 2015. Concrètement, c'est une facilité de trésorerie, à taux zéro, permettant de préfinancer jusqu'à 8,037 % du montant des investissements. Toutes les collectivités territoriales peuvent bénéficier du dispositif.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le préfinancement, soit 341 690 €, auprès de la Caisse des Dépôts et autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués à signer le contrat.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- Convention BOCA/école publique

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer la convention tripartite d'utilisation du terrain de football et des équipements attenants avec le président de la BOCA et la directrice du groupe scolaire René-Guy Cadou.

2.2.- Convention règlement salle omnisports

A partir de la rentrée scolaire 2015, les associations utilisant la salle Omnisports « Guy Pressensé » devront signer une convention avec la Commune. Cette convention précise, sur un document unique, les créneaux horaires d'utilisation, les normes de sécurité, les contraintes d'assurance, les modalités de remise de clés et le montant de la caution correspondante, ainsi que le règlement d'utilisation de la salle.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer les conventions d'utilisation de la salle omnisports « Guy Pressensé » avec les associations concernées.

2.3.- Bilan annuel du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le bilan du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Approbation du projet de création de l'AVAP

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Bernerie-en-Retz et indique que l'AVAP sera annexée au PLU.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Acquisition terrain Consorts BOUÉ – Rue du Pont de Terre

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°141 pour un montant de 10 235 € net vendeur afin de permettre la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales aux abords de la Rue du Pont de Terre.

Les crédits sont inscrits au programme P 38, réserves foncières, au titre des RAR 2014.

6.- AFFAIRES DIVERSES

6.1.- VEOLIA – convention d'occupation domaniale de répéteurs de M20 sur les supports d'éclairage public

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public, entré en vigueur au 1er Janvier 2013, VEOLIA EAU déploie sur l'ensemble du territoire du SIAEP du Val Saint Martin un réseau de télé relevé des compteurs d'eau potable. Pour ce faire, VEOLIA EAU réalise en partenariat avec la société M20 le déploiement d'équipements techniques dédiés au service d'eau.

Le conseil municipal autorise, par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer la convention avec VEOLIA EAU pour l'installation de répéteurs sur les supports d'éclairage public

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Rapport d'activités du délégataire du marché de plein air (2014)

Le maire présente à l'Assemblée le rapport 2014 de la SARL SOGEMAR concernant la délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement de la Commune de La Bernerie en Retz.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité de la SARL SOGEMAR pour l'année 2014.

8.- INTERCOMMUNALITE & SYNDICATS

8.1.- Désignation des membres du comité de pilotage du site NATURA 2000

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité et par vote à mains levées, deux représentants élus qui auront un droit de vote au Comité de pilotage Natura 2000.

- Pour le poste de titulaire : Thierry DUPOUÉ
- Pour le poste de suppléant : Jean-Paul DAVIAUD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 22 Juin 2015,
Le Maire, Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 22 juin 2015,
Le Maire, Thierry DUPOUÉ

